

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 13 juillet 2012
(convocation du 2 juillet 2012)

Aujourd'hui Vendredi Treize Juillet Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 15
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 12 h 45 et jusqu'à 13 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à Mme DE FRANCOIS Béatrice jusqu'à 10 h 10
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à partir de 13 h 40
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 13 h 20
M. AMBRY Stéphane à M. MERCIER Michel
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. CHARRIER Alain
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 11 h 15
M. BRUGERE Nicolas à M. LOTHAIER Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 35 et à partir de 14 h 05
Mme COLLET Brigitte à M. QUERON Robert jusqu'à 11 h 30

M. DAVID Yohan à Mme LIRE Marie Françoise
M. DELAUX Stéphan à Mme PIAZZA Arielle
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10 h 45 et à partir de 13 h
Mme DIEZ Martine à Mlle COUTANCEAU Emilie à partir de 12 h 45
M. DUPOUY Alain à M. REIFFERS Josy
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LIMOUZIN Michèle à Mme FAORO Michèle
M. MANGON Jacques à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole
M. PAILLART Vincent à M. RAYNAUD Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. SOLARI Joël
M. PEREZ Jean-Michel à M. DOUGADOS Daniel
M. RESPAUD Jacques à M. TRIJOLET Thierry à partir de 12 h 45
M. ROUYEYRE Matthieu à Mlle DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 9 h 55
M. SIBE Maxime à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 15
Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

EXCUSE :

M. ROBERT Fabien

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association Aquitaine Active - Subvention de la Communauté Urbaine de
Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation.**

Monsieur MAURRAS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'association Aquitaine Active développe une offre de prestations de services et d'outils financiers pour les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Aquitaine Active a pu démontrer sa capacité à agir dans un cadre de sécurité financière et de viabilité des projets, et permet aux partenaires publics de cibler leurs aides sur un territoire précis ou sur des secteurs d'activités spécifiques. Face aux enjeux de consolidation, de développement et d'émergence des projets d'économie sociale et solidaire, un partenariat a été initié avec la CUB en 2010, car il s'inscrit dans la volonté de mieux accompagner les acteurs de l'économie sociale et solidaire implantés sur notre territoire, de concevoir une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement de ces projets.

1 - Présentation de l'association Aquitaine Active

Association née en 2003, Aquitaine Active est affiliée au réseau France Active qui a été créé sous l'égide de la Fondation de France par la Caisse des dépôts et consignations, l'APCE, le Crédit Coopératif, la Fondation MACIF et des organisations caritatives. France Active fédère un réseau de Fonds Territoriaux qui ont pour mission de lutter pour l'insertion par l'économie en apportant aux porteurs de projet un accès au crédit, une expertise et un soutien financier (garanties sur emprunts bancaires et apports en fonds propres).

Aquitaine Active propose aux projets accompagnés des solutions de financement pour la création, le développement, la consolidation et la reprise d'entreprise. Les publics ciblés sont :

- les entreprises et associations de l'économie sociale et solidaire (définition selon l'objet et les statuts juridiques)
- les structures d'insertion par l'activité économique
- les personnes en situation de précarité économique et sociale qui souhaitent créer leur propre entreprise

Le fonds territorial a pour mission centrale d'apporter, aux associations d'utilité sociale et aux entreprises solidaires, son expertise en matière d'ingénierie financière et des financements structurants. Cette mission renvoie à plusieurs fonctions :

- qualification et expertise financière des projets
- appui à la mobilisation de financements, organisation de tour de table, ingénierie financière

- mobilisation des banques, médiation
- interventions financières (apport en fonds propres et garantie bancaire)

Les financements mis en œuvre par Aquitaine Active sont complémentaires à des financements publics mobilisés par les structures de l'économie sociale et solidaire. L'intervention d'Aquitaine Active porte sur la structuration financière des projets : il s'agit de donner aux entreprises les moyens de se positionner durablement comme des acteurs du développement économique local en construisant avec eux les réponses financières adaptées à chaque phase-clé de leur évolution : création, primo développement, développement ou renforcement.

Chaque projet recevable est présenté à un comité d'engagement. Celui-ci, réuni environ deux fois par mois, mobilise des bénévoles issus d'horizons différents (banques, réseaux, expert comptable, dirigeants d'entreprises) qui apportent des regards complémentaires sur les dossiers présentés. Le rôle du comité est de statuer sur les demandes d'interventions financières. Les compétences réunies par ses membres permettent d'évaluer la qualité des projets tant sur le plan économique et financier que sur le plan social.

Les principaux partenaires publics d'Aquitaine Active dans notre région sont l'Etat, la CDC, la Caisse d'épargne Aquitaine Nord, la Caisse d'épargne du Pays de l'Adour, la Région, et le Conseil Général de la Gironde.

L'équipe d'Aquitaine Active est aujourd'hui composée d'un directeur de deux chargés de mission (Pôle ESS), de deux chargés de mission (Pôle TPE) et d'un poste de secrétariat/comptabilité en charge entre autre du back office des outils financiers. Ce qui correspond à 5,6 ETP directement mobilisés pour l'accueil, la qualification, le diagnostic et l'expertise des projets.

Depuis 2010, les interventions financières d'Aquitaine Active ont contribué à créer 236 emplois et à en consolider 370 dans l'agglomération. 20 % de son activité de financement se réalise sur le territoire de la CUB.

2 – Bilan 2011 / Programme cadre d'actions et budget prévisionnel 2012 sur le territoire de la CUB

Le partenariat entre la Communauté urbaine de Bordeaux et Aquitaine Active intervient à 2 niveaux :

- Le soutien au **développement de l'association sur le territoire d'agglomération**, la capacité à expertiser et financer des projets de l'économie sociale et solidaire situés dans la CUB : la qualité de l'action d'Aquitaine Active et la maîtrise du risque reposent sur les compétences de son équipe en matière d'analyse financière et économique alliées à une connaissance fine des enjeux et des problématiques du secteur de l'économie sociale et solidaire.
- La participation à la **dotation des outils financiers** : Fonds de garantie et ligne de contrat d'apport associatif.

> Assurer la présence d'Aquitaine Active sur la CUB : une mission de diagnostic, d'expertise et de financement des projets d'économie sociale et solidaire.

Dans le prolongement des partenariats existants avec le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Gironde, Aquitaine Active propose de renforcer sa capacité d'intervention sur le territoire d'agglomération pour concevoir, en lien avec les services communautaires et les communes, une réponse de proximité en matière de diagnostic, d'expertise et de financement des projets d'économie sociale et solidaire.

Cette réponse s'inscrit dans nos politiques communautaires et nos priorités en matière de développement d'activités d'économie sociale et solidaire, puisque Aquitaine Active peut cibler les projets à forte valeur ajoutée pour notre territoire (nouveaux services de mobilité, de réemploi type ressourceries-recycleries, de nouveaux modes de consommation-distribution, initiatives de coopératives d'habitants, activités d'éducation à l'environnement et au développement durable etc), en lien étroit avec les autres dispositifs d'accompagnement (ATIS-Fabrique à initiatives, têtes de réseaux, Dispositif Local d'Accompagnement...).

L'objectif était d'accueillir et diagnostiquer, 20 porteurs de projets, réaliser 17 études de faisabilité débouchant sur 6 décisions positives de financement. Le bilan montre que ces objectifs ont été atteints : 26 porteurs de projets de la CUB accueillis (45 pour la Gironde), dont 9 ont fait l'objet de décisions de financement favorables après le passage en comité d'engagement (19 pour la Gironde). En 2011, pour maintenir de tels résultats d'activité Aquitaine Active a renforcé sa présence et sa visibilité dans l'agglomération (temps « fléchés », permanence, antenne, etc.). Il est proposé de maintenir, en 2012, les objectifs sur ces mêmes bases (objectif minimum de 20 porteurs de projets accompagnés, débouchant sur 6 décisions positives de financements).

Budget prévisionnel de fonctionnement de l'association en 2012 :

Le budget d'Aquitaine Active pour 2012 sur le pôle « économie sociale et solidaire » est de 193 830 € TTC. La participation de la CUB sollicitée est de 10 000 €.

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	7 449	Subventions d'exploitation :	
Services extérieurs	24 457	Etat	30 000
Autres services	12 859	Région	65 000
Impôts et taxes	10 180	Département	70 150
Charges de personnel	138 223	CUB	10 000
Dotation aux amortissements	663	Autres (CDC et FA)	18 680
TOTAL	193 830	TOTAL	193 830

> Développer sur le territoire des outils financiers capables d'accompagner les structures de l'économie sociale et solidaire de la CUB : création d'une ligne de garantie et contribution à une ligne de contrat d'apport associatif

Un grand nombre de projets de l'économie sociale et solidaire sont considérés comme risqués par les banques en raison : des coûts de gestion importants compte tenu de la rentabilité espérée, du manque de qualification des structures en interne sur la gestion financière, du risque lié à la méconnaissance par les partenaires bancaires de l'environnement des structures de l'économie sociale et solidaire. Pour remédier à cela, Aquitaine Active a mis en place une palette d'outils financiers apportant des réponses spécifiques, et auxquels la CUB peut contribuer, en venant abonder la ligne de garantie et la ligne de Contrat d'Apport Associatif.

- La création d'une ligne de garantie :

L'effet levier sur le financement bancaire est très important : un euro versé par un partenaire local permet de garantir 6 € d'emprunts bancaires.

Un euro collecté à l'échelon départemental ou inter communal permet de mutualiser 3 € collecté auprès des partenaires d'Aquitaine Active (Etat, Conseil Régional, CDC, partenaires privés...). Cette dotation est hébergée dans la société Financière France Active Garanties, cadre juridique nécessaire et qui héberge aujourd'hui toutes les lignes de garanties des fonds territoriaux de France Active. Chaque Fonds Territorial France Active peut alors engager jusqu'à 12 € de caution, en tablant sur un taux de sinistre limité à 33% du fait de la qualité d'instruction et du suivi du dossier. Cette capacité d'engagement de 12 € couvre à son tour jusqu'à 24 euros de prêt, pour une quotité garantie de 50%.

Début 2011, la ligne de garantie présentait une dotation consolidée de 678 478 €. 34 garanties ont été accordées pour un montant total de prêts bancaires de 1 428 000 €. La ligne est consommée à ce jour à hauteur de 13% de sa capacité d'engagement. **Les nouvelles dotations, dont celle de la CUB (10 000 €), permettront d'accompagner, d'ici à 2012, 147 nouveaux projets mobilisant un prêt moyen de 25 k€ et une garantie à hauteur de 50 %.** Cette ligne est également abondée par les participations de France active, l'Etat, la CDC (fonds de cohésion sociale), Aquitaine Active, le Conseil Régional, le Conseil général Gironde, le Conseil général Pyrénées Atlantiques. Cette ligne a été complétée d'une part par une ligne de compensation de sinistres ouverte par le Conseil Régional d'Aquitaine (utilisée à ce jour à hauteur de 19 701 €), et d'autre part par le dispositif expérimental Cap Trésor, dont l'objectif est de couvrir les tensions de trésorerie et travailler au renforcement des fonds propres.

- La ligne de Contrat d'Apport Associatif :

Malgré la mobilisation de la ligne de garantie, un grand nombre d'acteurs de l'économie sociale et solidaire n'arrivent pas à avoir accès aux financements bancaires. La raison première est très souvent liée à un manque de fonds propres. Celui-ci entraîne régulièrement le recours à des lignes de trésorerie court terme qui sont coûteuses à la structure et qui ne résolvent pas le problème.

C'est pourquoi, un outil financier pour le monde associatif : le Contrat d'Apport Associatif. Il se caractérise sous la forme d'une avance remboursable à taux zéro et remboursable sur 5 ans avec un différé de 2 ans. Ainsi, au bout des 5 ans, la capacité initiale de prêt est de nouveau réalimentée afin de soutenir de nouveaux projets.

Le Contrat d'Apport Associatif étant remboursable sur 5 ans, il est aussi nécessaire de travailler sur cette durée pour calibrer l'enveloppe. Celle-ci a été renforcée avec des dotations à hauteur de 617 000 € afin d'avoir une dotation consolidée à fin 2010 de 1 600 000 €. Les nouvelles dotations permettront d'accompagner pendant la période 2012-2013, de nouveaux projets mobilisant un prêt moyen de 18 k€. Elle est aujourd'hui consommée à hauteur de 55%.

L'appel en dotation en 2011 auprès de la CUB était de 10 000 €, sur un montant total de 387 668 €. Les partenaires financiers de cet outil sont France Active, le Conseil Régional, la CDC, la CUB, l'ANSP, les Conseils Généraux de Gironde, Pyrénées Atlantiques et Dordogne, des établissements financiers et des livrets solidaires (dons des particuliers). **Cet appel et la hauteur de la contribution de la CUB est stable en 2012 (10 000 €).**

Dans ce cadre, Aquitaine Active sollicite auprès de la CUB une participation à hauteur de 10 000 euros pour cofinancer la ligne de garantie et de 10 000 euros pour cofinancer la ligne de Contrat d'Apport Associatif.

les outils financiers (Garantie et CAA)

Calibrage ligne de garantie

Besoin			Ressources		
Détail		Engagement de ligne de garantie	Partenaires		Dotations ligne de garantie
Nb de projet	6	42 000 €	CUB	10 000 €	42 000 €
Montant moyen de prêt	42 000 €		Autres partenaires	10 000 €	
Quotité garantie	50%		Autofinancements	22 000 €	
coefficient de la ligne	3		dotations lignes		

Calibrage ligne de Contrat d'Apport Associatif

Besoin		Ressources			
Détail		Engagement de ligne de garantie	Partenaires		Dotations ligne de garantie
Nb de projet	3	60 000 €	CUB	10 000 €	60 000 €
Montant moyen du CAA	20 000 €		Autres partenaires	50 000 €	

3 – Action spécifique : la gestion par Aquitaine Active de la Mesure 423 du Fonds Social Européen (aide à l'amorçage de microprojets associatifs et coopératifs)

Après une année de suspension de ce dispositif (précédemment géré par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Aquitaine, sur les périodes 2003-2008 et 2008-2010) et afin de répondre aux nombreux besoins exprimés dans les territoires, l'association Aquitaine Active a décidé d'être candidate à la reprise de l'animation et de la gestion de la sous-mesure Fonds Social Européen (FSE) 423. A ce titre, le dossier de demande de subvention globale a été examiné par les services de l'Etat et retenu pour la programmation 2012-2013.

Le dispositif « Petits porteurs de projets associatifs et coopératifs » finance des micro-projets (coût global éligible maximum de 23 000 € avec une possibilité de porter ce montant à 25 000 € pour les projets présentant un plan d'action spécifique qui induit un surcoût prévisionnel identifié et relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes) sélectionnés sur la base de 3 critères principaux autour du développement de l'emploi dans les territoires ruraux isolés ou les zones urbaines en difficulté :

- l'insertion socioprofessionnelle de publics en difficulté : bénéficiaires de minima sociaux, personnes en situation de handicap, publics exclus de l'emploi (insertion professionnelle des jeunes peu ou faiblement qualifiés, maintien dans l'emploi des seniors),
- l'appui aux initiatives pour la création d'activités et le développement économique et social dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Ces activités devront permettre de combler les insuffisances du maillage des territoires en termes de services proposés aux habitants en favorisant l'émergence de nouveaux gisements d'emploi et en valorisant les savoir-faire locaux (métiers patrimoniaux, ...),
- la lutte contre les discriminations dans le monde du travail (égalité des chances hommes/femmes, insertion socio-professionnelle de personnes issues de l'immigration, ...)

L'aide du FSE est fixée à 85% du coût global. Le complément (soit 15 % minimum) provient des partenaires publics qui ont constitué le fonds de dotation. La durée de réalisation des micro-projets sélectionnés ne devra pas dépasser 12 mois. Au vu de l'expérience et des demandes émanant du territoire, il a été décidé de développer particulièrement les actions d'animation dans une logique de

plus grande proximité. Ainsi, il est prévu d'accroître la présence du dispositif dans les territoires en organisant des réunions d'information et des permanences locales régulières qui pourront être animées en interne par des salariés d'Aquitaine Active mais aussi en mobilisant des acteurs locaux (exemple : Points d'Appui à la Vie Associative, qui pourront mettre leur connaissance du terrain).

Aquitaine Active envisage également, au-delà de l'appui à la conception des projets, de proposer aux porteurs une aide au suivi de leur action tout au long de sa période de réalisation. Ce suivi sera, à la fois, technique et opérationnel (consolidation de l'ancrage territorial, accompagnement à la réalisation technique, formalisation d'un plan stratégique opérationnel et de sa communication) mais également financier (aide et conseil dans la structuration financière des projets). Il s'agira d'accompagner la réussite du projet afin d'optimiser les chances de pérenniser l'activité et les emplois créés.

En 2012 et 2013, l'objectif fixé est d'instruire 35 dossiers et de programmer 26 projets par an, c'est à dire la poursuite du rythme de programmation de 2008 à 2010.

Dans le cadre de cette demande portant sur le financement de la ligne de dotation des crédits pour les microprojets, Aquitaine Active sollicite auprès de la CUB, une participation à hauteur de 11 000 euros par an pour la période 2012-2013, soit 22 000 euros pour les deux ans.

Budget prévisionnel de l'action spécifique Mesure 423 du FSE en 2012 :

Pour une meilleure gestion et lecture financière du dispositif, Aquitaine Active a scindé le budget prévisionnel (total de 800 000 €/an) en 3 volets distincts :

- l'assistance technique et l'animation du dispositif : 140 000 €, pris en charge par un seul financeur (Conseil Régional d'Aquitaine)
- le service fait : 60 000 € (pris en charge par l'Europe)
- le financement des porteurs de projets : 598 000 €, enveloppe constituée des fonds européens et de la contrepartie nationale, abondée par un ensemble de collectivités publiques dont la CUB

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Subventions versées aux porteurs de projets FSE	598 000	Europe / FSE Mesure 423	508 300
		Conseil Régional d'Aquitaine	2 500
		Conseil Général 24	10 000
		Conseil Général 33	32 700
		Conseil Général 47	10 000
		Conseil Général 64	11 000
		CUB	11 000
		CA Pau	5 000
		Mairie de Bordeaux	7 500
TOTAL	598 000	TOTAL	598 000

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la demande de subvention de l'association loi 1901, Aquitaine Active, de 41 000 € au titre de l'année 2012 est recevable dans la mesure où les actions de l'association contribuent aux objectifs définis par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans le domaine de l'économie sociale et solidaire.

DECIDE

- Article 1 : D'approuver le programme d'actions de l'association Aquitaine Active présenté au titre de l'année 2012,
- Article 2 : L'attribution d'une subvention au bénéfice d' Aquitaine Active, d'un montant de 30 000 € pour le programme cadre d'actions 2012,
- Article 3 : L'attribution d'une subvention au bénéfice d' Aquitaine Active, d'un montant de 11 000 € au titre de l'action spécifique Mesure 423 du Fonds Social Européen (contribution à la part de contrepartie nationale),
- Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer les conventions financières 2012 ci-annexées, destinées notamment à régler les modalités de versement des subventions communautaires.
- Article 5 : La dépense est à imputer sur le budget principal de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 13 juillet 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
25 JUILLET 2012**

PUBLIÉ LE : 25 JUILLET 2012

M. FRANCK MAURRAS